



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de délégués votants : 0

Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul

Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

**OBJET : SOUTIEN AU PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE DE RÉPIT PARTAGÉ
AIDANTS-AIDÉS SUR LA COMMUNE DE LARUNS**

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Par courrier de Monsieur le Maire de Laruns en date du 4 août, ci-annexé, la Commune de Laruns sollicite le soutien de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau au projet porté par la municipalité de transformer l'actuel centre thermal des Eaux-Chaudes en résidence de répit partagé aidants-aidés.

Suite à un rendez-vous du 8 septembre avec Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance de ce projet et, le cas échéant, d'appuyer cette démarche auprès des autorités compétentes concernées, Département des Pyrénées-Atlantiques et Agence Régionale de Santé, nécessitant au préalable à leur niveau un déblocage de crédits de l'État via la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le Président précise que la présentation synthétique du projet figure en annexe, ainsi qu'un courrier de sa part en date du 18 septembre, élaboré à la demande de Monsieur le Maire de Laruns.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE** du projet de la Commune de Laruns de transformation du centre thermal des Eaux-Chaudes en Centre de répit partagé aidants-aidés,
- APPROUVE** l'intérêt du projet présenté au regard de sa dimension sociale, sociétale économique et d'aménagement du territoire,
- AUTORISE** le Président à relayer cet intérêt auprès des autorités concernées, des parlementaires et élus locaux susceptibles de le soutenir et de le faire aboutir.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026